

World: B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Re Mo



posá / Ragulla

25 JAN. 2019

eu graffe du tribunal de l'entreprise

francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 505.638.333

Dénomination

(en entier): KATAK

(en abrégé):

Forme juridique: a.s.b.l.

Siège: bd Emile Bockstael 106, 1020 Lac den

Objet de l'acte: DISSOLUTION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution du 31 décembre 2018

La réunion est ouverte à 12h au siège social. L'ensemble des membres étant présent, le quorum est atteint.

1. Approbation des comptes 2018 Les comptes 2018 sont approuvés.

2.Décharge aux administrateurs Les administrateurs sont déchargés de leur gestion.

3.Dissolution de l'asbl Les membres votent la dissolution de l'asbl. Les membres votent la dissolution du conseil d'administration.

4. Affectation de l'actif et du passif L'asbl n'ayant ni actif, ni passif aucun liquidateur n'est nommé.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 12h.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature